

Sélection 2017 pour rentrée Janvier 2018



**Devenir
Aide-Soignant**

**VOIE CLASSIQUE
APPRENTISSAGE**

**RÉUNIONS
D'INFORMATION**
les 31 mai et 21 juin
14h00 à l'ifas

afpc Association pour la Formation
Professionnelle Continue

www.afpc-formation.com

1001 avenue de la République - 59700 Marcq en Barœul
Tél. : 03 20 91 79 79 - email : contact@afpc-formation.com

Prendre soin de votre avenir

PLAN

- * **La sélection pour l'entrée en IFAS:**

Cursus complet ou partiel (complément de formation en cas de diplôme passerelle BAC PRO ASSP ou SAPAT)

- * **La durée de la formation - Le référentiel de formation**

- * **Les modalités de financement de la formation**

- * **La formation par la voie de l'apprentissage**

LA SELECTION :

Cursus complet ou partiel

- * **Cursus complet** : 11 mois de formation. Du 8 janvier au 7 décembre 2018

Pas de conditions de diplôme

- * **Cursus partiel** : Cadre réglementaire: art. 18 et 19 de l'arrêté du 25 octobre 2005 modifié

➔ Complément de formation pour les titulaires d'un diplôme passerelle = dispense de certaines des 8 unités de formation

Art 18 Alinéas 1 et 2 :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture*
- Diplôme d'Etat d'ambulancier*



Pas de place
pour 2018

Cursus partiel

Art 19 Alinéas 3 ; 4 et 5

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale*
- Mention complémentaire d'Aide à Domicile*
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique*
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux familles*
- Baccalauréat Professionnel ASSP**
- Baccalauréat Professionnel SAPAT**

Pas de place pour
2018

8 places
pour 2018

Un candidat titulaire d'un diplôme passerelle peut
s'inscrire en cursus complet

LES EPREUVES DE SELECTION

Candidats cursus complet

ADMISSIBILITE: *Pour les personnes non dispensées*

- * Epreuve écrite /20
 - Culture générale /12
 - 5 questions biologie
 - 3 questions sur les opérations numériques de base
 - 2 questions mathématiques de conversion

/8

ADMISSION

Epreuve orale /20

20 mn entretien avec un jury

Présentation d'un exposé/15

Discussion avec jury /5

LES EPREUVES DE SELECTION

- * Avoir 10/20 à l'épreuve d'admissibilité pour être convoqué à l'épreuve d'admission
- * Note de 10/20 à l'épreuve d'admission orale pour être admis sur liste principale ou complémentaire.

- * Admissibilité : 4 octobre 2017 de 9h30 à 11h30
résultats 19 octobre 2017
- * Admission : en octobre et novembre 2017 sur convocation
- * Résultats : 16 novembre 2017

Dispenses de l'épreuve écrite d'amissibilité

Art 6 de l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié

- * Titre ou diplôme homologué de niveau IV
- * Titre ou diplôme secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V
- * Titre ou diplôme étranger permettant l'accès direct aux études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- * Etudiant ayant suivi une 1ère année d'études conduisant au diplôme d'état d'Infirmier en France et n'ayant pas été admis en 2ème année

LA SELECTION

Pour un cursus partiel / complément de formation

Sélection sur dossier

Résultats de l'étude des dossiers le 19 octobre 2017

dossier incomplet = refusé

Si dossier retenu :

Entretien avec un jury : Evaluation des motivations sur la base de l'expérience du candidat

Sur convocation après le 19 octobre

Résultats le 17 novembre 2017

LE NOMBRE DE PLACES

3 listes de candidats: Capacité d'accueil **60 élèves.**

- Candidats titulaires d'un BAC ASSP ou SAPAT : **1 report (à valider)**

8 places

- Candidats titulaires d'un contrat de travail du secteur sanitaire:
3 places

- Candidats de droit commun: **1 report (à valider)**

47 places

LE REFERENTIEL DE FORMATION

Cursus complet:

2 voies: classique ou initiale / apprentissage

CLASSIQUE

- ⦿ **11 mois de formation de janvier à décembre 2018**
 - (7 semaines de congés)
 - ⦿ 1435 heures – 41 semaines
 - ⦿ 17 semaines de théorie
 - ⦿ 24 semaines de stage (6 X 4 semaines) planifiés par l'IFAS
 - ⦿ 8 modules d'enseignement correspondant à l'acquisition de 8 unités de compétences.
 - ⦿ Evaluation continue

APPRENTISSAGE.

Le choix se fait après la sélection – Réunion spécifique organisée après la publication des résultats

- 19 mois de janvier 2018 à juillet 2019**
 - 17 semaines de théorie
 - 24 semaines de stages planifiés par l'IFAS
 - 40 semaines chez l'employeur congés inclus (47,5 jours)
 - Même contenu de formation
 - Evaluation continue

Le contenu de la formation

identique pour les 2 voies de formation

THEORIQUE

- * **8 Modules d'enseignement:**
- * Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- * Module 2 : L'état clinique d'une personne
- * Module 3 : Les soins
- * Module 4 : Ergonomie
- * Module 5 : Relation - Communication
- * Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- * Module 7 : Transmission des informations
- * Module 8 : Organisation du travail

PRATIQUE

6 Périodes de stages sont à réaliser dans les disciplines suivantes :

- * Service de court séjour : médecine
- * Service de court séjour : chirurgie
- * Service de moyen ou long séjour, personnes âgées ou handicapées
- * Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- * Secteur extrahospitalier
- * Structure optionnelle

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- * Inscription concours : 70,00 €
- * Si admission: droits d'inscription à l'entrée en formation 130,00 € comprenant le suivi vaccinal par le CPSU
- * Achat des blouses: 70€ (proposé par l'IFAS société Julie et Floriant)
- * Coût de la formation en cursus complet = 6650 €
- * Coût en cursus partiel : selon les modules à valider

Cadre d'intervention régional

* Cadre réglementaire des Formations sanitaires et sociales de niveaux V et IV relevant du service public régional de formation professionnelle pour la région Hauts de France

❖ Publics éligibles:

- Jeunes en poursuite d'études de niveau BAC et Infra
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non par l'assurance chômage y compris pour les publics ayant un contrat de travail à condition que l'activité salariée et le temps de formation n'excèdent pas 151,67 heures par mois
- Les élèves « doublants »

Suite

Règles particulières: pour bénéficier de la gratuité des formations V et IV, les titulaires d'un BAC + 2 et plus devront respecter un délai d'un an entre l'obtention du dernier diplôme et leur entrée en formation.

❖ Publics non éligibles:

- ✓ Les titulaires d'un diplôme de niveau III et plus obtenu depuis moins d'un an
- ✓ Les personnes en activités (salariés, agents publics, en congés sans solde, en congés parental,...)
- ✓ Les demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'une prise en charge financière de leur formation par Pôle Emploi

LES CONDITIONS MEDICALES POUR ENTRER EN IFAS

* Précisées dans le dossier d'inscription:

1. A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession (établi par un médecin agréé ARS, la liste des médecins est disponible sur le site <http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>, rubriques « pôle santé publique » puis « offre de soins »)**
2. A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France : arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique**

LES CONDITIONS MEDICALES POUR ENTRER EN IFAS

- * **L'IFAS est partenaire du CPSU :**
- * Centre Polyvalent de la Santé Universitaire, Bd Vauban à Lille :
- * La Visite médicale par un médecin agréé et le suivi des vaccinations y sont proposés.

Cette adhésion est comprise dans le montant des droits d'inscription à l'entrée en formation

- * Visites programmées en décembre

APPRENTISSAGE: Mode d'emploi

Accessible au cursus complet et partiel

- * Etre admis à l'IFAS
- * Avoir moins de 30 ans
- * Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (EHPAD, Clinique, SSIAD...)

APPRENTISSAGE : aspect financier

- * Prise en charge du coût de formation par le CFA
- * Rémunération de l'apprenti par l'employeur
- * Aides au Transport: selon la distance séparant le domicile de l'IFAS – pour les jours de cours seulement
- * Restauration : 2,00€ par jour de formation théorique
- * Carte génération de 200 € pour achat matériel (blouses)
- * Point Ecoute

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

SMIC DU 1^{ER} janvier 2017 : 1 480,27 €

	MOINS DE 18 ANS	De 18 à 21 ans	21 ans et plus
Jusque fin décembre 2018	25% SMIC 370,06 €	41 % SMIC 606,91 €	53% SMIC 784,54 €
Janvier 2019 à fin du contrat	37% SMIC 547,69 €	49 % SMIC 725,33 €	61 % SMIC 902,96 €

Ce salaire est exonéré de charges sociales.

Le montant NET équivaut au montant BRUT. Non soumis à l'IR

Les parents restent bénéficiaires CAF

COMMENT SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- * Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation à l'intention d'un employeur

(sites:

<http://www.soignants.com/emploi/mon-cv.php>

<http://www.aide-emploi.net/moti.htm>)

- * Demander un **entretien** auprès de l'employeur
- * **L'employeur remplit le contrat d'apprentissage**
- * Signature de l'apprenti
- * **Visa du CFA**
- * **Enregistrement par la chambre consulaire**

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

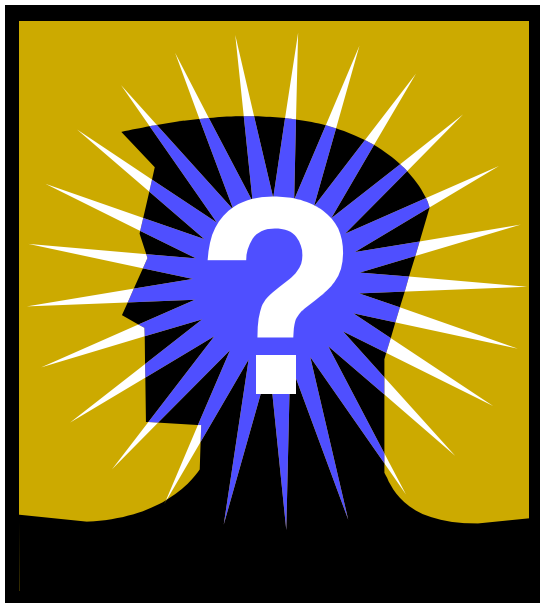
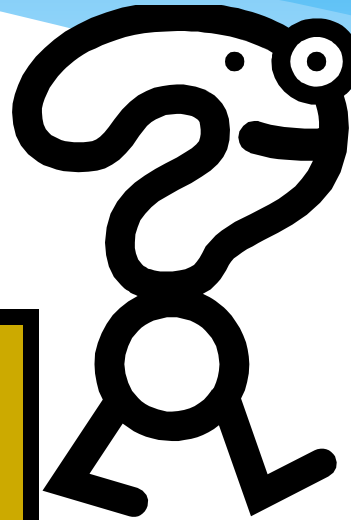
- * Période d'essai : 45 jours effectifs chez l'employeur
- * Le livret d'apprentissage
- * Visite en entreprise (maître d'apprentissage – apprenti et formateur)
- * Calendrier de la formation: alternance de période de théorie en IFAS, de périodes chez l'employeur (immersion en équipe de travail), périodes hors employeur selon les disciplines de stage (chirurgie, médecine, santé mentale, extra hospitalier, gériatrie)

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- * Dernière période en entreprise pour les cursus complets en mai 2019
- * Période chez l'employeur jusqu'à la fin de contrat
- * Résultats en juillet 2019
- * Recrutement dans la structure employeur si souhait de l'employeur
- * Pour les cursus partiel contrat de 12 mois diplôme en décembre 2018

MERCI DE VOTRE ATTENTION

* DES QUESTIONS ?



NOS COORDONNEES

03 20 91 79 79

- * www.afpc-formation.com
- * Mail : ifas@afpc-formation.com

